

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 05 NOVEMBRE 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

25/107/BVC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RELATIONS EXTÉRIEURES ET GRANDS PROJETS – MISSION DE COORDINATION DES MAIRIES DE SECTEUR - DOTATION FINANCIÈRE D'ARRONDISSEMENTS - MAIRIE DU 6^{ÈME} SECTEUR - BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire du 6^{ème} Secteur soumet au Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements le projet de délibération suivant :

Conformément à la loi relative à la Démocratie de Proximité n° 2002-276 en date du 27 Février 2002, qui modifie en son article 33 l'article L 2511-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L 2511-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est prononcé par délibération n°25/631/AGE du 03 octobre 2025 sur le montant de la Dotation Financière allouée aux Mairies de Secteur.

Le montant de la Dotation de Fonctionnement pour l'exercice 2026 alloué à la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements et notifié le 15 Octobre 2025 s'élève à 2 118 297 Euros, dont la répartition est précisée en Annexe 1. Cette enveloppe comporte d'une part une Dotation de Gestion Locale d'un montant de 1 795 632 Euros, dont Fluides 161 167 Euros et d'autre part une Dotation d'Animation Locale de 322 665 Euros.

De même, conformément à la délibération citée plus haut, la Mairie d'Arrondissements dispose d'une Dotation d'Investissement dont le montant notifié pour l'exercice 2026 s'élève à 248 666 Euros et dont la répartition des crédits est précisée en Annexe 2.

Il vous est donc proposé d'adopter la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA LOI N° 2002-276 DU 27 FÉVRIER 2002
VU LA DÉLIBÉRATION N° 25/631/AGE DU 03 OCTOBRE 2025
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

- ARTICLE 1** : Est adoptée la répartition de la Dotation Financière d'Arrondissements 2026, dont le détail figure en annexe du présent rapport.
- ARTICLE 2** : Le Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements adopte l'État Spécial qui répartit la Dotation de Fonctionnement attribuée au titre de l'exercice 2026, dont le montant s'élève à 2 118 297 Euros (Annexe 1).
- ARTICLE 3** : Le Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements adopte le Budget d'Investissement qui répartit la Dotation d'Investissement attribuée au titre de l'exercice 2026 dont le montant s'élève à 248 666 Euros (Annexe 2).
- ARTICLE 4** : Des décisions modificatives pourront être apportées à ce document budgétaire afin de couvrir des dépenses exceptionnelles ou imprévues, non satisfaites par la dotation globale initiale.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité avec
Abstention Groupe Printemps Marseillais
Majorité Municipale
Abstention Groupe Rassemblement
Marseillais
Abstention Non inscrit Cécile VIGNES**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**